

LE CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS de veaux d'embouche du Québec

FORMULAIRE SUR LES PÉRIODES DE RETRAIT

Les animaux commercialisés dans le Circuit sont principalement destinés à l'engraissement chez les producteurs de bouvillons. Malgré cela, tous les producteurs sont tenus de déclarer les animaux visés par des périodes de retrait.

Si vous avez des périodes de retrait à déclarer, autres que pour les vaccins, utilisez le Formulaire sur les périodes de retrait joint à cet envoi. Ce formulaire doit être remis avec votre Déclaration de vaccination lorsque vous envoyez des veaux d'embouche visés par des périodes de retrait aux encans spécialisés.

Une des caractéristiques importantes du Circuit est la commercialisation de veaux d'embouche de qualité et en santé. Assurez-vous, lors de la commercialisation de veaux visés par des périodes de retrait, que ces derniers sont en bonne santé.

ACTIVATION DES IDENTIFIANTS ATTESTRA

Afin de vous assurer des dates de naissance à statut réel lors de la vente des veaux à l'encan, il est recommandé de procéder à la pose et à l'activation des identifiants Attestra :

- dans les 7 jours suivant leur naissance; ou
- dans les 5 mois pour les veaux nés au pâturage.

Des déclarations régulières et à l'intérieur des délais prescrits vous permettront de commercialiser des veaux avec une date de naissance à statut réel.

Si vous êtes producteur de veaux d'embouche et producteur de lait, vous devez identifier vos veaux provenant de vaches laitières avec un identifiant de la plage laitière et déclarer la catégorie selon celle du père (laitier ou boucherie).

Nous vous rappelons que les encans spécialisés sont destinés à la commercialisation de veaux d'embouche de type 100 % boucherie. Des frais de mise en marché supplémentaires de 20 \$ par veau s'appliqueront pour les veaux avec apparence de caractère laitier et ils seront vendus à la fin de l'encan. De plus, un producteur doit ramener à ses frais la totalité de son lot à la ferme si dans ce lot il y a une majorité de veaux avec apparence de caractère laitier.

Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le carnet-calendrier du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit) pour la saison 2022-2023, dans lequel vous trouverez divers renseignements sur la mise en marché des veaux d'embouche.

Vous constaterez que le calendrier a été réduit à 56 ventes pour refléter la baisse de volume dans les encans. En effet, au cours de la saison 2021-2022, environ 52 000 veaux d'embouche ont été commercialisés dans le Circuit, ce qui représente une nette diminution par rapport à la saison précédente où près de 59 000 veaux avaient été vendus.

Le Circuit est un mode de mise en marché que nous tentons de bonifier constamment, au bénéfice de l'ensemble des partenaires.

Je tiens également à remercier nos précieux commanditaires, dont vous trouverez les noms dans le carnet-calendrier, pour leur contribution à cet envoi important.

Au nom du comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE), je vous souhaite une saison 2022-2023 du Circuit remplie de succès.

Sébastien Vachon

Président

Comité de mise en marché des veaux d'embouche

Le 15 juillet 2022

AGENCE DE VENTE DES VEUX D'EMBOUCHE

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2
T: 450 679-0540, poste 8482 F: 450 442-9348
veaudembouche@upa.qc.ca

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca





SUIVI DES ORIENTATIONS DE L'ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Lors de l'atelier des producteurs de veaux d'embouche, nous avons exposé un plan d'amélioration des encans spécialisés visant à augmenter le bassin d'acheteurs potentiels, afin de pallier la diminution du nombre de bouvillons produits au Québec. Dans ce plan, il était question de prise de mise à distance et de ventes par lots anonymes. Les délégués présents ont entériné ce plan et des discussions ont eu lieu avec les principaux gestionnaires d'encans.

Ces derniers ont reçu notre vision, mais ont néanmoins soulevé différents éléments qui empêchent, à ce moment-ci, de débiter la mise en œuvre. Nous poursuivrons nos discussions avec eux. L'objectif est l'amélioration continue de la mise en marché des veaux d'embouche et ce, pour tous les intervenants.

DIFFUSION EN DIRECT DES ENCANS SPÉCIALISÉS

Lors de la saison 2021-2022, la diffusion en direct des encans spécialisés sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche a été rendue possible pour les encans de Sawyerville et du Bic. Pour la saison 2022-2023, nous travaillons à élargir la diffusion à l'encan de Saint-Isidore.

Tous les producteurs de veaux d'embouche ayant un accès au site extranet pourront regarder les ventes en direct. Si vous n'avez pas encore votre accès, communiquez avec l'agence de vente des veaux d'embouche à veaudembouche@upa.qc.ca.

BŒUF DURABLE : LES CONDITIONS À REMPLIR COMMENCENT À LA FERME DE VEAUX D'EMBOUCHE

Pour qualifier vos animaux dans un programme Bœuf durable, ces derniers doivent répondre à tous ces critères :

- Être nés, élevés et engraisés au sein d'une entreprise certifiée VBP+;
- Provenir d'entreprises ayant signé le consentement Bœuf durable et maintenu leur certification au moment de l'abattage;
- Avoir une date de naissance avec indicateur « Réelle », une déclaration de pose de boucles et d'entrée en élevage de bouvillons dans la base de données d'Attestra ainsi qu'une déclaration de remplacement d'identifiant, le cas échéant;
- Être abattus dans un abattoir certifié durable.

VACCINATION OBLIGATOIRE DU TROUPEAU REPRODUCTEUR AVEC PROTECTION FŒTALE POUR LES VEAUX D'EMBOUCHE COMMERCIALISÉS AUX ENCANS SPÉCIALISÉS À COMPTER DU 1ER AOÛT 2023

Comme vous le savez sûrement déjà, la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec a entériné la décision des producteurs de veaux d'embouche voulant que, dès le 1^{er} août 2023, tous les veaux commercialisés aux encans spécialisés devront provenir d'un troupeau reproducteur vacciné avec la protection fœtale.

Vous trouverez à l'intérieur de cet envoi un carton qui regroupe les principales informations pour la vaccination du troupeau reproducteur. Nous vous recommandons de conserver ce carton dans votre bureau d'étable, près des vaccins.

Si vous n'avez pas encore entrepris vos démarches à cette fin, contactez rapidement votre vétérinaire praticien pour intégrer, mettre à niveau ou poursuivre la vaccination de votre troupeau reproducteur avec la protection fœtale.

PROCÉDURE POUR UNE BONNE VACCINATION

Sélection et achat

- Procédez à l'achat des vaccins pour votre troupeau en consultation avec votre vétérinaire;
- Sélectionnez les plus petits formats;
- Lisez les directives de l'étiquette pour connaître la date d'expiration, le mode d'administration, le dosage et le besoin d'un rappel.

Entreposage

- En tout temps, les vaccins doivent être conservés entre 5 et 10 degrés Celsius;
- Surveillez la température du réfrigérateur utilisé pour l'entreposage.

Vaccins vivants modifiés (VVM)

- Utilisez une seringue et une aiguille neuve pour la reconstitution. N'utilisez jamais une seringue ou une aiguille qui a servi pour un autre médicament ou vaccin;
- Protégez-les de la lumière du soleil après la reconstitution;
- Administrez-les moins de 2 heures après la reconstitution;
- Ne mélangez pas deux vaccins provenant de bouteilles différentes dans la même seringue.

Vaccins inactivés

- Utilisez les petits formats et toujours une aiguille neuve pour les prélèvements afin d'éviter la contamination de la solution;
- Protégez-les contre le gel. N'utilisez jamais un vaccin inactivé qui a gelé.

Administration

- Lorsque vous avez le choix du type d'injection, choisissez la voie sous-cutanée;
- Utilisez des aiguilles de longueur et de diamètre appropriés selon le mode d'administration;
- 18 ou 16 ga. X 3/4 ou 1 pouce pour les injections sous-cutanées;
- 18 ga. X 1 pouce pour les injections intramusculaires chez les veaux;
- 18 ou 16 ga. X 1 1/2 pouce pour les injections intramusculaires chez les vaches et les taureaux.

